

Rapport de stage de 4A



Auteur : Kristen Aubry

Tuteur pédagogique : Laura Verdelli

Tuteur professionnel : Stéphane Javaloyès, responsable Habitat et Développement Durable

Sommaire

Table des abréviations.....	2
Introduction.....	3
Le Rapport Développement Durable : le déroulement.....	6
1. La recherche bibliographique.....	6
2. Les précédents rapports.....	6
3. L'étude de marché.....	7
4. Les propositions.....	8
5. La collecte de donnée.....	8
6. Le plan.....	9
7. La rédaction du rapport.....	10
Conclusion.....	12
Bibliographie.....	15

Table des Abréviations

ALSH : Accueil de Loisirs Sans Hébergement

BA2E : Bassin d’Arcachon val de l’Eyre Expansion

CC : Communauté de Communes

COBAN : COmmunauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Nord

COBAS : COmmunauté d’agglomération du Bassin d’Arcachon Sud

DGS : Directrice Générale des Services

DOB : Débat d’Orientation Budgétaire

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunal

ESS : Économie Sociale et Solidaire

GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

GIP : Groupement d’Intérêt Public

ODD : Objectifs de Développement Durable

ONF : Office National des Forêts

ONU : Organisme des Nations Unies

PCAET : Plan Climat Air-Énergie Territorial

PDU : Plan de Déplacement Urbain

PEM : Pôle d’Échange Multimodal

PMR : Personne à Mobilité Réduite

SCoT : Schéma de Cohérence Territorial

SIBA : Syndicat Intercommunal du Bassin d’Arcachon

SIG : Système d’Information Géographique

SNCF : Société Nationale des Chemins de fer Français

SYBARVAL : Syndicat mixte du Bassin d’Arcachon Val de l’Eyre

Introduction

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud-Pôle Atlantique (COBAS) est un établissement public de coopération intercommunal situé sur le Bassin d'Arcachon proche de Bordeaux. Elle compte près de 67 000 habitants répartis sur 4 communes : Arcachon, La Teste de Buch, Gujan-Mestras et Le Teich ; ce qui représente une superficie d'approximativement 330 km², ce qui fait une densité de population assez faible de 202 hab/km². Cependant les populations sont assez mal réparties sur le territoire avec des zone très denses (plus de 4500 hab/km²) et au contraire de grandes zones forestières non peuplées comme on peut l'observer sur la carte du territoire ci-dessous.

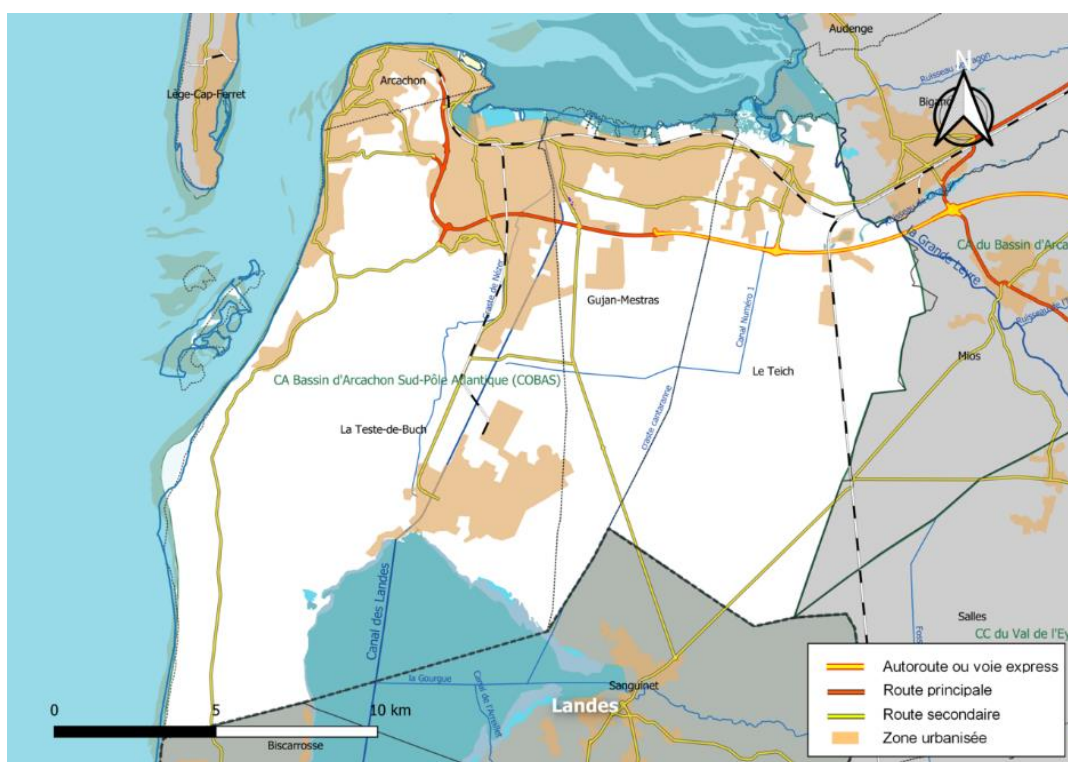


Figure 1 : Carte de la COBAS

La COBAS est présidée par la maire de Gujan-Mestras, Marie-Hélène des Esgaulx, depuis 2014 et elle a été réélue cet été pour un nouveau mandat jusqu'en 2026.

Les compétences obligatoires de la COBAS sont :

- Le développement économique,
- L'aménagement de l'espace communautaire,
- La Politique de la Ville,
- L'équilibre social de l'habitat,
- La promotion du tourisme.

Il y a également les compétences facultatives qui sont :

- La formation,
- L'éducation (construction et réhabilitation des écoles maternelles et primaires),
- La solidarité/action sociale/santé,
- L'emploi,
- La sécurité prévention.

Enfin les compétences optionnelles sont :

- La gestion des déchets,
- L'eau/production et distribution,
- L'assainissement,
- Les équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire,
- Les voiries et parcs de desserte des équipements communautaires.

À noter que plusieurs compétences ont été déléguées ou partiellement :

- le développement économique est à la fois géré par la COBAS via la pépinière d'entreprise et le futur hôtel d'entreprise, et géré par le pays Bassin d'Arcachon qui n'est pas une entité juridique reconnue mais qui gère l'agence de développement économique du BA2E ;
- la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ainsi que l'assainissement sont délégués au Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) qui regroupe la COBAS et la COBAN (Nord Bassin) ;
- les transports, la création des lignes ainsi que le patrimoine appartiennent à la COBAS, cependant le service est délégué à Transdev ;
- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) sont délégués au Syndicat mixte du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre (SYBARVAL) qui regroupe les trois intercommunalités du Bassin d'Arcachon : COBAS, COBAN et CC du Val de l'Eyre.

Ce cadrage nous permet d'expliquer ma mission au cours de ce stage. En effet, j'ai été chargé de rédiger le rapport sur les actions et politiques menées par l'agglomération en matière de développement durable dans toutes ses compétences sur l'année précédente. Dans mon cas, le rapport portera sur l'année 2019. Il s'agit d'un rapport annuel imposé par l'État aux EPCI depuis la loi Grenelle 2 en 2010. Il aura pour objectif d'être présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires et d'être un outil de dialogue avec les administrés. Ce rapport sera soumis à une inspection de la préfecture avant d'être validé.

Rapport sur la situation en matière de
développement durable pour l'année
2019

Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud



Figure 2 : Couverture du rapport de Développement Durable

Selon la loi, le rapport doit contenir deux parties :

- « Le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- Le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. » qui formeront « une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes » (Décret n° 2011-687, légifrance).

Il peut être abordé à partir du cadre de référence de développement durable et de l'agenda 21.

Le rapport doit se baser sur les cinq finalités du développement durable :

« 1. La lutte contre le changement climatique ;

2. La prévention de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent ;

3. La cohésion sociale entre les territoires et les générations ;

4. L'épanouissement de tous les êtres humains ;

5. La transition vers une économie circulaire. » (Article L110-1, légifrance)

Le Rapport Développement Durable : le déroulement

1. La recherche bibliographique

Pour mieux comprendre les attentes de ce rapport, j'ai commencé par rechercher le cadre législatif. Pour cela, j'ai recherché la loi Grenelle 2 et les décrets qui ont suivi qui portaient sur le contenu du rapport. De plus, je me suis aidé des guides mis à disposition par le CEREMA qui permet de mieux comprendre les attentes sur le fond et la forme de ce rapport.

J'ai pu constater tout le cadrage sur le fond du rapport décrit précédemment. Ce rapport est imposé aux EPCI de plus de 50 000 habitants, ce qui concerne la COBAS. Cependant, il n'y a pas de sanction mise en place si le rapport ne contient pas ce qui est attendu ou même s'il n'est pas rendu. De plus, la forme du rapport n'est pas vraiment cadrée. Il doit contenir les deux parties sur le bilan des actions et le bilan des politiques mais rien n'oblige que le rapport soit organisé de cette façon.

L'objectif du rapport est d'être présenté aux élus pour le DOB de fin d'année. Il doit également servir d'outil de dialogue avec les administrés. C'est pourquoi, ce rapport doit être synthétique et abordable de tous.

2. Les précédents rapports

Le rapport est présenté tous les ans, il était donc nécessaire de se référer aux rapports précédents par soucis de continuité et de suivi. Je me suis donc reporté aux différents rapports des années précédentes pour observer leur contenu et la forme donnée.

Depuis 2014, la COBAS a décidé de définir ses propres objectifs qui se croisent avec les objectifs développement durable imposés par la loi. Ces objectifs sont au nombre de 5 qui sont :

- Faire le choix de la sobriété énergétique ;
- Transformer les modes de consommation et protection et gestion durable de l'environnement ;
- Faire naître l'économie de demain ;
- Optimiser les services de proximité ;
- Tendre vers une administration éco-responsable.

Le premier défaut des précédents rapports était leur longueur. Ils faisaient en moyenne près de 40 pages et ils étaient structurés de manière très académique. Par conséquent, ce rapport n'était pas lu par les différents services et les élus. De plus, j'ai pu constater des incohérences dans ce rapport, au fil des années, certaines actions ou politiques avaient été mises en place et intégrées dans des parties du rapport qui ne correspondaient pas toujours au thème. De même, souvent des actions ou politiques n'évoluaient pas d'une année à l'autre donc on pouvait retrouver des copié-collés du rapport précédent, ce qui le rend encore moins attractif.

Enfin, le rapport sur l'année 2018 était limité dans son contenu étant donné qu'on se trouvait en pleine campagne d'élection municipale, or le rapport a interdiction de faire la promotion de l'élu sortant durant une campagne.

Le souhait de la Présidente et de la Directrice Générale des Services est donc de rendre le rapport plus synthétique et plus attractif au moyen de pratiques voire technologies innovantes.

3. L'étude de marché

La Directrice Générale des Services nous a présenté des exemples de rapports innovants rédigés par d'autres EPCI. J'ai donc fait un benchmark en recherchant les rapports d'autres collectivités pour observer les pratiques courantes et innovantes afin de nous inspirer sur le fond et la forme de notre rapport.

EPCI			Rapports DD				
Statut	Nom	Habitants (en milliers)	Format	Nombre de pages	Avis	Avantages	Inconvénients
CA	Grand Dax	60	Rapport en ligne	29	-	Rappel des objectifs et expose certains projets	Peu attractif ; pas de questionnement
CA	Sarreguemines Confluences	70	Rapport en ligne	23	+	Évaluation simple et suivi des actions et politiques et propose des pistes d'amélioration	Aucun chiffrage financier
CA	Libournais	90	Rapport en ligne	62	=	S'inscrit dans la nouvelle démarche de l'agenda 2030 (icônes ODD*)	Format classique sans mise en valeur des chiffres importants
CU	Arras	110	Rapport en ligne	18	=	Graphisme atypique ; très synthétique et illustré	Trop synthétique ?
CA	Niortais	120	Rapport en ligne	46	=	S'inscrit dans la nouvelle démarche de l'agenda 2030 (icônes ODD)	Format classique
CA	La Rochelle	170	Site internet		++	Intuitif ; attise la curiosité, propose un suivi à jour des actions et s'inscrit dans la nouvelle démarche de l'agenda 2030 (icônes ODD)	Pas de version papier
M	Grand Besançon	190	Rapport en ligne	96	+	Schémas (roue) ; S'inscrit dans la nouvelle démarche de l'agenda 2030 (icônes ODD)	Il n'y a pas d'indicateur suivi sur une longue durée
CA	Pays Basque	310	Rapport en ligne	38	+	Synthétique, illustré ; récapitulatif détaillé des financements qui ouvre sur le DOB	
M	Rennes	450	Rapport en ligne	28	+	Synthétique, chiffres mis en valeur et met en avant les objectifs ; S'inscrit dans la nouvelle démarche de l'agenda 2030 (icônes ODD)	
M	Nantes	650	Rapport en ligne	39	+	Mise en avant des perspectives et des chiffres marquants	Pas de lien entre les objectifs et les finalités DD

* Objectifs Développement Durable : 17 objectifs de l'ONU

Figure 3 : Tableau du benchmark

Dans ce benchmark, nous avons pu découvrir des manières innovantes de présenter le rapport. Le cas qui m'a le plus marqué est celui de La Rochelle qui est en intégralité conçu sur un site internet. Il est très intuitif et la navigation y est aisée. Cependant, il ne présentait pas de version papier ce qui représente un inconvénient de taille étant donné que le rapport doit être un outil de dialogue avec les citoyens. Or, une partie de la population n'est pas toujours accommodée à l'outil informatique en particulier les personnes âgées, ce qui représente une grande partie de la population de la COBAS (à titre indicatif, plus de la moitié de la population d'Arcachon a plus de 60 ans). D'autres EPCI proposaient des rapports très aérés avec beaucoup d'illustrations (graphiques, tableaux, photos...), ce qui permet de synthétiser le contenu et le rend plus attractif. Enfin, j'ai pu constater que de nombreuses collectivités s'étaient déjà inscrites dans une démarche d'agenda 2030. Cette nouvelle démarche a été adoptée par les pays membres de l'ONU en 2015, mettant en perspective 17 nouveaux Objectifs de Développement Durable déclinés en 169 cibles et divers indicateurs (dont 98 indicateurs établis par la France et adaptés à la situation nationale).

4. Les propositions

À la suite de cette étude préliminaire, j'ai pu travailler en collaboration avec mon tuteur, sur le fond et la forme que nous pourrions proposer à la Présidente. Dans ce but, nous avons corédigé une note adressée à la Présidente, le Directeur de Cabinet et le Directeur Général des Services et la Directrice Générale Adjointe (actuellement DGS à la suite du changement de métier de celui en poste au moment de la rédaction de cette note).

Dans cette note, nous présentons brièvement le rapport, son cadre juridique et ses attentes, nous apportons nos critiques aux précédents rapports et le benchmark effectués. Ce qui nous a amené à proposer notre idée du rapport qui sera *a priori* sous 2 formes : une physique avec un rapport classique et un sur le site internet de l'agglomération. Nous avons également présenté un premier plan sommaire basé sur les précédents rapports pour débattre avec la Présidente sur le contenu du rapport et ses attentes, en particulier en matière de perspective.



NOTE

**à l'attention de Madame le Président
s/c de Monsieur Patrick Labrue, Directeur de Cabinet
s/c de Monsieur Stéphane Pelizzardi, DGS
s/c de Marie-Pierre Chassaing-Deguine, DGA**

Objet : Préparation prochain rapport « développement durable 2019 »

Figure 4 : Intitulé de la note adressée à la Présidente

Nous avons donc organisé une réunion avec La Présidente, le Directeur de Cabinet, la DGS, la Directrice des Affaires Juridiques, mon tuteur (Responsable Habitat et Développement Durable) et moi-même. Nous avons donc conclu de la forme du rapport comme précédemment présenté, d'aborder plus globalement les parties, de reformuler certaines parties (en particulier « Transformer les modes de consommation et protection et gestion durable de l'environnement » et « Optimiser les services de proximité »), et de mettre l'accent sur les perspectives et les grands projets en cours en matière de mobilité (financement de l'élargissement de l'axe A660 / RN250) et le développement économique (Économie Sociale et Solidaire). Enfin, la Présidente a accepté l'idée de s'intégrer dans une démarche d'agenda 2030 et ses ODD lors de ce mandat, cependant, ce rapport ne sera pas rédigé sous cette démarche.

5. Collecte des données

La note étant envoyée à la Présidente avant même d'avoir son retour, nous avons immédiatement contacté les services concernés par mail afin d'organiser des rendez-vous. En effet, étant en pleine période de réélection repoussée à cause de la pandémie, l'entretien avec la présidente n'a pu s'organiser que tardivement (fin Juillet). Nous avons donc pris rendez-vous avec les directions pour leur présenter le rapport et leur rôle dans sa conception. Pour certains, il était important de leur expliquer en quoi ils étaient concernés car souvent, les années précédentes, certaines directions n'étaient pas contactées car la rédaction de ce rapport se fait en plein été pendant les périodes de

congrés. Cette contrainte complique fortement l'organisation des entretiens ainsi que le temps que peuvent nous allouer les directions.

Lors de ces entretiens, nous avons pu constater que pour la grande majorité des services, il n'existe pas de politique de développement durable formelle. Le plus souvent les actions de développement durable sont mises en place spontanément, à l'initiative des directions ou par obligation réglementaire.

Cependant, certains services ont instauré des actions en phase avec le développement durable comme l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement qui sensibilise ses agents et les enfants sur les pratiques du quotidien et a mis en place un jardin de fruits et légumes plantés, entretenus, récoltés et consommés par les enfants. L'ALSH s'est également doté d'équipements sportifs, appelé « décaparc », conçu avec des matériaux écoresponsables.

De même, il y a des programmes de plus grandes envergures comme dans le domaine de l'habitat où l'agglomération a pour objectif de rendre les logements autonomes énergétiquement en mettant en place des aides pour mettre à niveau l'isolation et produire des énergies renouvelables (solaire et géothermique sont favorisés sur le territoire). Des études ont été présentées avec un cadastre solaire montrant le potentiel énergétique des toitures de tous les logements sur le territoire.

Pour la mobilité, j'ai eu l'opportunité de participer à la révision de l'ex-PDU renommé en Plan de Mobilité. J'ai pu interagir avec différents acteurs comme les communes, associations, département, région et entreprises comme la SNCF ou Transdev Bassin d'Arcachon. Plusieurs points ont pu être abordés comme les déplacements actifs, le stationnement, l'offre de transports en commun et l'accessibilité PMR. La COBAS alloue un budget annuel de 1 400 000 € à la mobilité pour réaliser un maillage cohérent de pistes cyclables sur tout le territoire. En effet, l'objectif est de rendre le vélo davantage attractif sur le territoire pour des déplacements du quotidien comme du domicile/travail. De plus, le territoire étant touristique l'offre cyclable est adaptée à cette activité avec une desserte des sites touristiques comme les plages, la Dune du Pilat, les ports ostréicoles... Tout le réseau de transport est réfléchi autour de la ligne de chemin de fer reliant Arcachon à Bordeaux et les cinq gares desservant les communes du territoire seront dotés d'un PEM proposant des bornes de recharges, des stationnements de vélos individuels...

Nous avons pu constater que peu d'actions étaient mises en place dans le cadre de la protection de l'environnement alors que le territoire regorge d'une biodiversité riche. Cependant, il s'avère que cette compétence n'est pas celle de la COBAS mais celle d'autres acteurs. Par exemple, le littoral est géré par l'État, les communes (essentiellement La Teste de Buch), l'ONF et le GIP Littoral Aquitain (auquel la COBAS fait partie mais n'agit pas) ; il y a la GEMAPI mais elle relève de la compétence du SIBA par délégation de service public comme expliqué en introduction.

6. Le Plan

Grâce à tout ce travail en amont, la récolte des données ainsi que les différents rendez-vous avec la Présidente, la Vice-Présidente chargée du Développement Durable et la DGS, nous avons pu ériger un plan. Nous avons d'abord fait un plan détaillé avec les objectifs déclinés, des sous parties elles-

mêmes déclinées en actions ou programmes. Ensuite, nous avons fait un plan sommaire que nous avons présenté à la Vice-Présidente et à la DGS pour le faire valider. Le plan fut un travail long et complexe car il fallait satisfaire les attentes de chacun. Tout le monde était d'accord pour que le rapport soit très synthétique et qu'il ne dépasse pas les 20 pages. Cependant, la Vice-Présidente voulait que l'on traite en détail les actions et que l'on fasse de la prospective. Alors que, la Présidente et la DGS voulaient que l'on traite chaque partie dans leur globalité et que l'on ne fasse pas de prospective à proprement parlé par manque de temps et également du fait que l'on soit en début de mandat, car les politiques ne sont pas encore fixées ou actées par des délibérations. Nous avons donc, pour l'instant, proposé de faire une partie prospective qui traiterait de l'agenda 2030 qui pourrait être adopté et de l'ESS qui est une politique en cour de développement.

Enfin, j'ai proposé des nouveaux titres pour les deux parties qui posaient problèmes et cette proposition a été acceptée. Le plan est donc divisé en trois parties et une introduction comme vous pouvez le voir ci-contre.

Projet plan détaillé – rapport DD 2019, pour DOB 2020	
Date mise à jour : 07/08/2020	
Avant-propos [Président et ou VP ?] ?	
INTRODUCTION	
PREMIERE PARTIE : BILAN DES POLITIQUES, PROGRAMMES ET ACTIONS DE LA COBAS	
I) FAIRE LE CHOIX DE LA SOBRIETE ENERGETIQUE	
A) Mobilité	
B) L'habitat et la sobriété énergétique	
C) Le Plan Climat Air Énergie Territorial, un plan d'actions pour lutter contre le changement climatique	
II) PROTEGER ET GERER DURABLEMENT L'ENVIRONNEMENT	
A) Eau	
B) GEMAPI	
C) La prévention et gestion des déchets	
III) FAIRE NAITRE L'ECONOMIE DE DEMAIN	
A) La formation	
B) Le développement économique	
IV) RENFORCER LE LIEN SOCIAL ET ETRE PROCHE DE SES HABITANTS	
A) Approche générale sur toutes les missions en terme de proximité	
V) TENDRE VERS UNE ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE	
A) La Responsabilité Sociétale des Organisations	
B) La prévention des risques	
C) La commande publique	
DEUXIEME PARTIE : LES GRANDS PROJETS ET PERSPECTIVES	
I) GRANDS PROJETS	
A) Le projet de travaux de prolongation de l'autoroute et aménagements connexes	
B) Le soutien aux travaux de prévention des risques d'inondation	
II) PROGRAMMES ET ACTIONS A VENIR	
A) En matière de développement économique	
B) En matière d'habitat	
C) En matière de ressources humaines	
TROISIEME PARTIE : PROSPECTIVES	
I) VERS UNE ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ?	
II) SE LANCER DANS UNE DEMARCHE AGENDA 2030 ?	

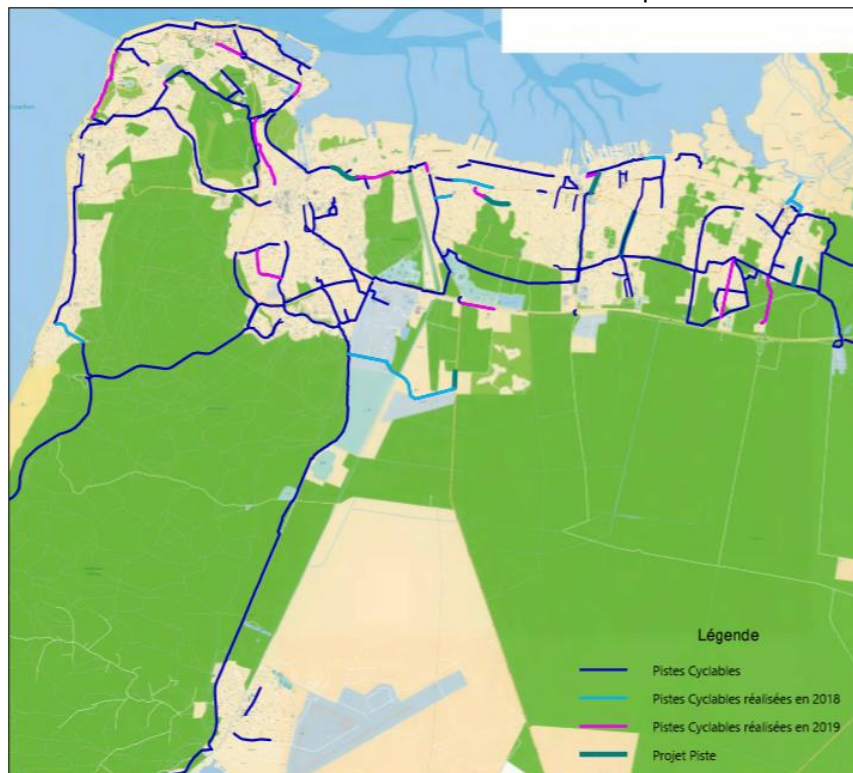
Figure 5 : Plan du rapport au 17/08/2020

7. La rédaction du rapport

Tout d'abord, mon tuteur et moi nous sommes réunis pour définir une ligne directrice et des échéances. En effet, un rendez-vous a été fixé début Septembre avec la Présidente, la Vice-Présidente en Développement Durable, le Directeur de Cabinet et la DGS pour que l'on présente une première version du rapport. Nous nous sommes donc réparti les différentes parties en fonction de nos aisances et des connaissances.

J'ai commencé par rédiger un pro rapport. Pour cela, je suis parti du plan détaillé et des comptes rendus pour commencer à avoir un aperçu et une structure du contenu de chaque partie. Les comptes rendus des entretiens effectués auparavant étant déjà bien construit et fournis, il suffisait de les transposer dans les parties concernées en corrigeant et en ajustant la rédaction. De plus, dans la collecte des données, nous avons pu accéder à différents rapports d'activité selon les directions ou les entreprises ayant des compétences déléguées qui ont l'obligation de le faire. Cette matière m'a permis d'utiliser des illustrations, des schémas, des tableaux et des graphes afin de synthétiser et d'approfondir la précision de mes propos.

Cependant, certaines illustrations n'étaient pas présentes dans ces rapports. J'ai donc fait appel à la responsable du SIG pour récupérer des cartes en l'occurrence celle du maillage des pistes cyclables avec l'évolution en fonction des années comme vous pouvez l'observer ci-dessous. Parfois nous avons



dû nous rapprocher des maîtres d'œuvre pour récupérer des plans masses de certains grands projets comme ceux de la voirie connexe aux travaux d'élargissement de la RN 250. Nous avons également dû demander à certaines directions si elles pouvaient produire elles-mêmes des schémas pour synthétiser leur propos. Il paraissait important qu'elles le fassent dans le but qu'elles mettent en exergue les parties qu'elles considéraient plus importantes.

Figure 6 : Carte du réseau et des projets de pistes cyclables

Une fois un thème rédigé, j'envoyais la partie à la direction référente pour qu'elle puisse me partager ses remarques et éventuelles propositions.

Enfin, sur la base de ce rapport validé par la Présidente et les directions, nous allons mettre au propre et rédiger le rapport définitif afin d'être présenté au Débat d'Orientations Budgétaires en début Novembre. Réglementairement, le rapport doit être présenté un mois avant le débat pour être examiné et validé. La rédaction doit être finalisée avant le début du mois d'Octobre.

Conclusion

Ce stage n'était pas forcément celui que j'espérais au départ étant donné que je compte m'orienter vers les mobilités, je l'ai obtenu dans l'urgence en Juin dans les contraintes liées à la pandémie. Néanmoins, il m'a permis d'acquérir beaucoup d'expérience et d'utiliser parfois certains outils que j'ai pu apprendre tout au long de ma formation.

Lors de ce stage, j'ai tout d'abord pu mieux comprendre le milieu des EPCI qu'on a pu aborder durant les cours de droit de l'urbanisme. En effet, les compétences des collectivités varient selon les délégations et les politiques volontaristes. J'ai eu la chance de pouvoir effectuer ce stage pendant une période d'élection communale. Cela m'a permis de comprendre le système électoral des collectivités ainsi que toutes les démarches qui en découlent.

Je suis également très satisfait d'avoir pu être dans cette collectivité en particulier étant donné qu'il s'agit de mon territoire natif et j'ai pu observer le travail dans les coulisses du développement de ce territoire si particulier. En effet, étant une région très touristique, elle a plusieurs particularités. Selon la loi montagne 2, deux communes de la collectivité sont des villes touristiques et ont par conséquent des droits et des devoirs spécifiques au tourisme qui en découlent. La COBAS bénéficie donc d'une diversité de compétences et de métiers que j'ai pu observer et dont j'ai pu côtoyer les directions.

La mission de ce stage en particulier, le rapport de développement durable, m'a permis de découvrir ces directions et de travailler sur un large panel de métiers de l'aménagement. Je pourrais citer le développement territorial qui recouvre le développement économique, la mobilité et le logement. J'ai pu discuter avec mon maître de stage sur le logement et l'habitat étant donné que c'est son métier. Ce domaine recouvre la problématique du logement social mais également toutes les questions sur les performances énergétiques en lien avec le PCAET rédigé par le directeur du SYBARVAL que j'ai également pu rencontrer lors de la révision de l'ex-PDU. Cette révision m'a permis de comprendre comment était débattu ce genre de document directeur sur les politiques de déplacement. J'ai pu rencontrer les différents acteurs qui participent au débat dans toute leur diversité (institutions publiques, organismes privés, associations...). Ce type de document permet également de laisser la liberté de proposer des projets parfois utopiques ou difficilement réalisable par son utilité et son coût, comme la réalisation d'une ligne de chemin de fer jusqu'à la Dune du Pilat pour amener à un report modal.

J'ai également pu rencontrer les différents acteurs politiques lors de délibérations et des rencontres en lien avec le rapport. En effet, cet aspect n'est clairement pas à négliger. J'ai pu comprendre pourquoi la réalisation de certains projets menés par les politiques publiques pouvaient s'avérer longues. Toutes les décisions doivent passer par la Présidente qui doit également répondre à ses obligations de maire de sa commune. J'ai pu moi-même le constater lors de la réunion avec la Présidente qui a dû répondre à un appel téléphonique en pleine discussion à cause d'un accident mortel qui s'est passé sur sa commune. Ces décisions qui passent par la présidente doivent être débattues et approuvées lors des délibérations. Ce sont eux qui décident des politiques, des programmes et des actions, et ce sont les directions qui les mettent en place.

Dans le cadre de ma mission, j'ai appris à rédiger une note à un Président ce qui me paraît essentiel pour la suite de mon parcours. J'ai également appris à rédiger un document officiel d'une collectivité tel que le rapport de développement durable qui demande un encadrement juridique et politique. De plus, j'ai pu mobiliser certaines de mes connaissances acquises durant ma formation. Premièrement, en Théorie et Pratique de Projet et en Réseau, nous avons appris à toujours remettre en question une requête ou un ordre d'un supérieur. J'ai pu me questionner sur la pertinence de faire de la prospective comme le demandait la Vice-Présidente et réfléchir à redéfinir ce terme afin de répondre reformuler correctement la partie sur la prospective tout en répondant à sa demande. J'ai de même pu mobiliser mon apprentissage en recherche bibliographique quand il fallait faire un cadrage juridique du rapport en recherchant, citant et nommant les sources. J'ai également utilisé la même méthode de benchmarking que nous avons pu faire en Réseau quand je devais étudier ce qu'il se faisait dans les autres collectivités. En règle générale, mon apprentissage transversal du tronc commun de l'école m'a permis de faciliter le dialogue avec les directions. Les explications de certains termes techniques n'étaient pas nécessaires et j'ai même pu débattre sur des problématiques dans différents domaines comme la gestion des déchets, la mobilité, l'habitat social, l'économie circulaire, l'énergie...

De par la suite, j'ai dirigé des rencontres avec des directions dans le cadre de la récolte des données. Évidemment au début mon tuteur a préféré m'accompagner pour présenter le rapport en tant que tel, se présenter lui-même étant en poste depuis moins d'un an et me présenter aux directions. Ensuite, j'ai pu travailler en autonomie avec les directions et interagir avec aisance quel que soit le niveau hiérarchique de mon interlocuteur.

Enfin, dans le cadre du rapport et durant les différents entretiens, j'ai pu sensibiliser les différentes directions sur les questions de développement durable. En effet, l'enjeu est de taille aujourd'hui et les collectivités ont souvent du retard dans certains domaines. Souvent, certaines initiatives émanent d'obligations de l'État ou sont des initiatives des directions après une certaine prise de conscience. Cependant, l'administration reste très en retard. La majorité des dossiers ne sont pas numérisés. Les redevances spéciales à la collecte des déchets sont encore réglées par chèque. J'ai donc pu discuter sur ce sujet et proposer des alternatives comme des abonnements en lignes avec des prélèvements automatiques. Or, pour les dossiers présentés lors des conseils, souvent les élus préfèrent des versions papiers. Pour illustrer cela fait moins de dix ans que les délibérations sont imprimées recto-verso car les élus ne voulaient pas retourner les pages avec les trombones. C'est donc un long travail de sensibilisation des élus, directions et administrés qui est nécessaire pour que le développement durable soit réellement pris au sérieux. Il faut surtout montrer les bénéfices que peuvent tirer les collectivités en réduisant le papier d'une part un gain économique et d'autre part un gain de temps.

Néanmoins, ce stage ne m'a pas permis d'utiliser mes outils d'ingénieur en profondeur. Malgré le large travail avec toutes les directions, il s'agissait uniquement d'un rapport faisant état des actions et politiques publiques menées par la collectivité en matière de développement durable. La mission en tant que tel ne me demandait pas d'entrer plus en profondeur dans l'aménagement du territoire ou la gestion de l'environnement. Ce n'est qu'au travers des activités annexes que j'ai pu approfondir ce travail comme avec la révision de l'ex-PDU. Le rapport est supposé être un outil au débat et au dialogue avec les administrés, il est donc nécessaire de faire un travail de « vulgarisation » des métiers de la COBAS pour rendre ce rapport abordable à tous. On n'attendait pas de moi un rapport d'expertise sur

les pratiques de la collectivité en matière de développement durable. Je n'ai également pas conçu un produit ou un service innovant même si lors de débats, j'ai pu proposer des idées innovantes. Là encore, ma mission ne cherchait pas à concevoir quelque chose d'innovant.

Pour conclure, ce stage ne m'a peut-être pas permis de m'épanouir avec mes outils d'ingénieur ou d'amener une certaine expertise dans le domaine à cause des limites de la mission qui était de rédiger un rapport sur les actions et politiques en matière de développement durable. Cependant, il m'a permis de connaître davantage le milieu des collectivités publiques et leur fonctionnement. Je pense que c'est un des facteurs qui m'a permis d'être choisi pour mon contrat professionnel de l'année prochaine en tant qu'ingénieur maîtrise d'ouvrage à SNCF Réseau. J'estime que les connaissances que j'ai acquises au cours de ce stage me permettront plus tard dans ma carrière de mieux appréhender des projets avec des collectivités comme je vais pouvoir le vivre l'année prochaine. Peut-être même que cela me servira si je viens un jour à travailler au sein d'une institution publique. J'ai pu découvrir un grand nombre de métiers liés à l'aménagement du territoire ce qui me simplifiera le travail quand je devrais dialoguer avec différents acteurs lors de projets dans ma future carrière.

Bibliographie

Article L110-1, Code de l'environnement [En ligne] URL :
https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=5DA1B60BB4D913C38E0EF72DE63B4645.tplgfr42s_1?idArticle=LEGIARTI000038845984&cidTexte=LEGITEXT000006074220&categorieLien=id&dateTexte=

Décret n°2011-687, rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales [En ligne] URL :
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024198553&categorieLien=id>